

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2019

CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2208)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pourquoi vouloir faire adopter une proposition de loi visant à clarifier diverses dispositions du droit électoral en 2019 et ne vouloir la faire appliquer qu'en 2020, à l'exception de l'article 3 *bis* ?